

# CHARTRE DE L'ATELIER DU PETIT PLATEAU

## PRÉAMBULE

La charte d'Atelier a pour objet de préciser le fonctionnement de l'Atelier du Petit plateau. Elle s'applique à tous les adhérent.es de l'association utilisant l'Atelier et est présentée à chacun.e d'entre eux.elles ainsi qu'à chaque nouvel.le adhérent.e. Elle est affichée dans les locaux de l'Atelier et sur le site web de l'association.

L'adhésion à l'association vaut accord de la présente charte.

## FONCTIONNEMENT ET VALEURS

L'Atelier est ouvert plusieurs fois par semaine (voir affichage et site) par des bénévoles.

**Notre but est de promouvoir le vélo en rendant le maximum de personnes vélonomes, tout en favorisant le réemploi et le recyclage.**

Venir à l'Atelier c'est manifester la volonté de faire par soi-même, les bénévoles sont là pour aider mais pas pour réaliser les réparations « à la place de ». C'est donc à l'adhérent.e de manipuler les outils.

Nous proposons la mise à disposition d'outillages, d'un certain nombre de pièces détachées et de vélos d'occasion, ainsi que l'expérience des bénévoles pour aider à mieux connaître, entretenir et réparer son vélo. Ayant une volonté de favoriser l'entraide et l'échange au sein de l'atelier, les bénévoles ne sont pas tenu d'avoir des connaissances poussées en mécanique vélo. Un diagnostic de l'état du vélo pourra être effectué par ceux.lles-ci, avant de conseiller une intervention, avec accord de l'intéressé.e et sous sa responsabilité.

De ce fait, ni l'Atelier, ni les bénévoles ne peuvent être tenus pour responsables de problèmes résultant de réparations effectuées dans les locaux.

L'adhérent.e est responsable de son utilisation de l'Atelier.

L'Atelier du Petit Plateau est une association ouverte à tou.tes. Cependant, pour des questions de sécurité, l'activité de mécanique dans un atelier nécessite des dispositions particulières concernant les mineur.es.

**Les mineur.es de moins de 14 ans ne peuvent pénétrer dans l'Atelier que sous la surveillance vigilante et exclusive d'un.e parent.e ou d'un.e responsable légal.**

**Les mineur.es de 14 ans et plus peuvent pénétrer dans l'Atelier que si le/la bénévole en charge de la permanence est disponible pour l'accueillir dans de bonnes conditions, et juge qu'il est assez autonome.** Ils demeureront sous la responsabilité exclusive du.de la signataire de l'autorisation parentale.

Tou.tes les adhérent.es ont la possibilité de participer aux réunions de fonctionnement qui ont lieu une fois par mois pour organiser l'Atelier et les projets. Une assemblée générale a lieu chaque année en octobre. Les adhérent.es peuvent y participer et proposer des projets à l'Atelier du Petit Plateau dans le cadre des activités et objectifs de l'association.

## PIÈCES ET VÉLOS

L'association accepte les dons de vieux vélos, pièces et outillage...sans contre-partie.

Les vélos/pièces sont vendu.es en l'état et non garanti.es.

Les pièces et éléments présents sur des vélos à vendre ne doivent pas être démontées / récupérées sans l'accord d'un.e bénévole.

Vélos :

**Les vélos vendus par l'association sont exposés dans l'Atelier, à un prix déterminé.**

Un.e adhérent.e peut acheter au maximum deux vélos ou cadres au cours de son année d'adhésion.

Pièces :

**Le prix des pièces se détermine à partir des prix indicatifs affichés dans l'Atelier et peut varier suivant leur état. Des pièces et consommables neufs sont disponibles à prix coûtant.**

Le cahier des comptes est à remplir par vos soins.

Les adhérent.es ne doivent pas faire de commerce à l'Atelier, ni faire payer leurs services.

#### Stockage des vélos :

En cas de réparation inachevée, l'adhérent.e a la possibilité de laisser son vélo en dépôt provisoire dans les locaux, aux seules conditions suivantes :

- le suspendre dans la zone de stockage
  - y accrocher une étiquette indiquant nom, numéro de téléphone et date de dépôt.
  - **l'avoir récupéré au maximum deux mois après l'avoir déposé. Passé ce délai, sans autre intervention de sa part sur ce vélo, il devient la propriété de l'Atelier du Petit Plateau et peut être vendu ou démonté.**
- Il est possible d'emprunter un vélo de courtoisie afin de rentrer chez soi, pour revenir réparer son vélo lors de la permanence suivante. **La durée du prêt du vélo de courtoisie est limitée à 15 jours.**

## ADHÉSIONS

L'adhésion à l'Atelier est nécessaire afin d'utiliser les outils de l'Atelier.

Elle nous permet aussi d'être autonome financièrement.

Afin de couvrir ses frais de fonctionnement et ses charges, l'Atelier dépend des cotisations, des dons de ses adhérent.e-s, de la vente de pièces et des activités qu'il développe.

Nos principales dépenses sont le loyer, les outils, l'électricité, et l'assurance.

**L'adhésion annuelle (de date à date) est de 15€ pour les adultes et 10€ pour les mineur.es.** La carte d'adhérent.e est nominative, individuelle et peut être demandée pour participer aux activités liées à l'Atelier.

**Partageant des valeurs communes avec Vélocité86 (association dont l'un des objectifs est d'améliorer les conditions d'usage de la bicyclette en ville), il est possible d'adhérer aux deux associations pour 20€.**

L'adhésion d'un.e mineur.e, ainsi que tout transfert d'argent, n'est possible qu'avec la présence d'au moins un des parents ou responsables légaux et signature par celui-ci d'une autorisation parentale selon le formulaire proposé par l'Atelier.

## BÉNÉVOLAT

Sans bénévoles, l'association ne fonctionnerait pas !

Des membres bénévoles sont responsables du fonctionnement de l'association, des permanences, du bon usage des locaux et des activités extérieures.

Tout adhérent peut devenir bénévole en s'impliquant selon son envie et ses disponibilités, il suffit d'en exprimer la volonté.

Tout bénévole est intégré à la liste de discussion des bénévoles de l'Atelier du Petit Plateau et est encouragé à participer aux réunions de fonctionnement ayant lieu une fois par mois. Il pourra aussi prendre la responsabilité de diverses tâches liées au fonctionnement de l'Atelier.

Être bénévole n'implique aucune obligation mais engage une responsabilité dès lors que l'on se propose pour effectuer une tâche particulière.

Un système de parrainage et de formation peut être mis en place entre un ancien bénévole et un nouvel arrivant.

Les bénévoles présents ont toute autorité pour régler un litige ou un problème survenant lors d'une permanence. Ils devront toutefois en rendre compte au petit collège.

Présence en dehors des horaires d'ouverture :

- Les bénévoles d'atelier souhaitant réparer ou entretenir leur vélo peuvent le faire lors de temps dénommés « Bricoperso »
- Un jeu de clé tournant doit être réservé auprès de l'association. Il doit être ramené le jour même ou du soir au lendemain ou laissé dans la boîte aux lettres.